

Abandon de l'écotaxe : Ecomouv' prépare sa contre-attaque



<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/10/10/20005-20141010ARTFIG00321-abandon-de-l-ecotaxe-ecomouv-prepare-sa-contre-attaque.php>



Les locaux de la société privée Ecomouv', chargée de la gestion de l'écotaxe, installée sur une ancienne base militaire aérienne à Augny, dans la banlieue de Metz. Crédits photo : Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

INFO LE FIGARO - La société chargée de collecter l'écotaxe, qui a déjà investi des centaines de millions d'euros pour installer les portiques nécessaires à la perception de cet impôt et n'a toujours pas reçu un centime de l'État, compte bien présenter l'addition à Ségolène Royal.

Ecomouv', la société chargée de collecter l'écotaxe dont l'enterrement a été annoncé jeudi par Ségolène Royal¹, ne veut plus s'en laisser conter. Officiellement, le groupement, dont l'actionnaire majoritaire est le groupe italien Autostrade, ne souhaite pas réagir. Mais, en coulisses, il prépare sa riposte, lassé par les innombrables changements de pied du gouvernement sur le sujet.

Selon nos informations, Ecomouv' va envoyer très prochainement un courrier à la ministre de l'Écologie pour rappeler quelles sont les obligations de l'État dans cette affaire. D'abord, le contrat signé entre les pouvoirs publics et Ecomouv' en octobre 2011² ne prévoit pas le cas de suspension sine die évoqué par Ségolène Royal. Ecomouv' estime donc que l'État n'a pas trente-six solutions pour en finir une bonne fois pour toutes avec l'écotaxe. Il doit résilier ce PPP (partenariat public-privé).

S'il le fait avant fin octobre, l'indemnité de résiliation est fixée à 800 millions d'euros. À partir de novembre, ce ne sera plus le même tarif. Il en coûtera un milliard d'euros au gouvernement. Pourquoi un tel écart? Parce que l'État et Ecomouv' ont signé un protocole d'accord secret en mai, à un moment où il était encore prévu que le péage de transit poids lourd entre en application le 1er janvier 2015. Pour montrer sa bonne volonté, Ecomouv' a accepté de revoir à la baisse les pénalités pour rupture de contrat à 800 millions d'euros mais uniquement jusqu'à fin octobre.

Non-respect du contrat, manque à gagner et préjudice d'image

Et si Ségolène Royal ne reconnaît pas qu'il faut résilier le contrat avec les pénalités prévues? Si elle cherche à noyer le poisson? Là, Ecomouv' ne se laissera pas faire. En effet, cette société n'a toujours pas touché un centime dans cette affaire alors qu'elle a investi plusieurs centaines de millions d'euros. Ne serait-ce que pour installer les portiques nécessaires pour percevoir cet impôt. Ecomouv' envisagerait alors d'attaquer l'État devant le tribunal administratif pour non-respect du contrat, manque à gagner et préjudice d'image. La société demanderait à l'État de lui verser en compensation 1 à 1,5 milliard d'euros.

Ecomouv' bande ses muscles car, dans ses interviews sur le sujet, Ségolène Royal a envoyé plusieurs signaux montrant qu'elle ferait tout pour ne pas payer les 800 millions d'euros minimum. En effet, ce sera difficile de justifier auprès de l'opinion publique une telle dépense pour une taxe annulée.

« 40 % du rendement de l'écotaxe vont dans la rémunération d'une entreprise privée italienne. »

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie

À Jean-Jacques Bourdin qui lui demandait vendredi matin sur BFMTV si l'État paierait les pénalités, elle a répondu: «On verra. On va expertiser les choses.» Elle a aussi parlé d'un «dispositif qui ne fonctionne pas» et pointé du doigt le coût de la perception d'une telle taxe: «40 % du rendement de l'écotaxe vont dans la rémunération d'une entreprise privée italienne.» Un thème qu'elle a repris un peu plus tard dans l'interview en évoquant «40 % d'évasion de flux financiers pour une entreprise privée italienne en plus». Jeudi, quand elle avait annoncé l'enterrement de l'écotaxe, elle avait estimé que le gouvernement n'était «pas non plus (obligé) d'accepter des choses manifestement disproportionnées».



Bref, Ségolène Royal essaie de reporter sur Ecomouv' la faute de la rupture du contrat. Mission quasi impossible: au printemps, l'État a réceptionné le dispositif et les portiques. La preuve qu'il fonctionne. Enfin, si 40 % de la taxe revient à son collecteur, c'est parce que son format a été réduit par le gouvernement Valls. Dans sa première mouture, l'écotaxe devait rapporter 1,1 milliard. Du coup, le loyer versé à Ecomouv' ne représentait que 20 % des sommes perçues grâce à cet impôt³.